

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 06/06/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, CHAPUIS Audrey, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul,**

Membres excusés : **BOUILLOUX Louis, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, PELUS Yohann, SERGENT Cyril, VAIL Fanny**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 8 - Votants : 8

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

En préambule, C. PICARD rappelle la nécessité de convoquer un conseil municipal à cette date. Il faut en effet délibérer sur la demande de subvention au Conseil Départemental afin de déposer le dossier avant le 15 juin 2023.

### **Délibération 2023-06-13 20 (7.5) : Isolation de l'atelier technique du Gottex : demandes de subvention au Département au titre du Pacte de territoire 2023 et à la Préfecture au titre de la DETR 2023**

Mme PICARD rappelle qu'en 2019, la commune a confié une mission de portage à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, pour acquérir un bâtiment de mécanique agricole afin d'en faire l'atelier technique de l'agent communal.

Ce bâtiment, désormais dénommé l'atelier du Gottex comprend plusieurs parties : trois hangars de stockage pour le matériel et les véhicules, un espace pour l'agent communal (cuisine, douche, bureau) et un espace atelier.

Le projet d'isolation porte sur cet espace atelier de 93,75 m<sup>2</sup> qui n'est aujourd'hui ni isolé, ni chauffé, ce qui ne permet pas à l'agent technique de travailler dans de bonnes conditions.

Avant d'entreprendre les travaux, la commune a confié une mission à l'ALEC 01 sur le potentiel de rénovation de cet atelier.

Il apparaît que 3 postes de déperditions thermiques peuvent être relevés : le flux de chaleur via les murs, le flux à travers les menuiseries dont les performances sont faibles et une déperdition liée à la ventilation et la perméabilité du local.

Les travaux envisagés pour cette rénovation énergétique consistent en :

- L'isolation des murs par l'intérieur qui tiendra compte de la spécificité des murs en pisé. Elle permettra un gain énergétique de l'ordre de 47%.
- L'isolation des combles perdues grâce à un isolant entraînant un gain énergétique de 3%
- Le remplacement des menuiseries et l'installation d'une VMC pour un gain énergétique de 10%.

Sur la base des devis reçus, le coût du projet s'élève à 28 671,92 € HT, soit 34 406,31 € TTC.

Pour le financer, la commune sollicite l'aide du Département au titre du pacte de territoire 2024 et de la Préfecture au titre de la DETR 2023 et de l'Etat au titre du Fond Vert 2023.

Plan de financement envisagé :

<b>Sources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres	5 734	20 %
Sous-total autofinancement	5 734	20 %
DETR 2023	7 168	25 %
Fond Vert 2023	7 168	25 %
Département – Pacte de territoire 2024	8 602	30 %
Sous-total subventions publiques	22 938	80 %
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>28 672</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,  
**APPROUVE** le projet d'isolation de l'atelier du Gottex tel que présenté ci-dessus ;  
**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;  
**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide du Département au titre du pacte du territoire 2024, de la Préfecture au titre de la DETR 2023 et de l'Etat au titre du Fonds vert 2023 et à signer tout document relatif à cette opération et à signer tous documents nécessaires ;  
**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

☞ Ces travaux sont indispensables pour permettre à l'agent technique de travailler dans un local chauffé et qu'il est inutile d'installer un système de chauffage sans avoir au préalable isolé.

La forge intérieure sera à démonter pour faciliter l'isolation et gagner de la place.

Il est précisé qu'il est nécessaire d'avoir l'accord de l'EPF, propriétaire du bâtiment, pour réaliser les travaux. (accord obtenu depuis le conseil municipal : le 15/06/23)

La réalisation est prévue sur la fin de l'année 2023, début année 2024.

Une décision modificative sera à prévoir au conseil municipal du 29/06/23.

### **Délibération 2023-06-13 21 (3.6) : Règlement intérieur de la salle polyvalente et de la halle extérieure : mise à jour**

Mme PICARD rappelle que la salle polyvalente est mise à disposition des associations et louée aux particuliers.

Un contrat de location est alors établi et les locataires s'engagent à avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle qui leur est remis.

Les premières locations de la halle extérieure ont eu lieu et il est nécessaire d'apporter quelques précisions dans le règlement afin notamment de veiller à ne pas troubler la tranquillité du voisinage.

Pour l'utilisation de la halle extérieure, il est précisé le paragraphe suivant :

Le montage de chapiteaux n'est pas admis sur le parking de la salle polyvalente. L'utilisation de la halle sera privilégiée.

**Il est interdit de sortir à l'extérieur, les tables et les chaises de la salle.** Celles-ci peuvent être louées auprès d'associations ou de sociétés.

**Il est interdit d'installer de la musique à l'extérieur** afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage. Seule la musique à l'intérieur en gardant les portes fermées est admise.

Il est rappelé qu'entre 22h00 et 7h00, les bruits tels que les éclats de voix, la musique, les klaxons et autres bruits troublant le voisinage sont considérés comme du tapage nocturne. En cas de troubles, la gendarmerie sera sollicitée pour intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente.

### **Commission Urbanisme – Cadre de vie**

Eclairage public : un RDV a eu lieu avec la société ACERE pour la mise en œuvre, à l'automne 2023, de la 2<sup>ème</sup> phase du passage en Led de l'éclairage public et l'ajout des 2 points lumineux chemin des Piolys.

Pour l'éclairage du parking de la salle polyvalente, un mat central sera installé sur le terre-plein avec 2 éclairages. Ces éclairages seront en marche forcée.

Défense incendie : Le géomètre a fait une pré-visite et fera le bornage début juillet. Axis se chargera également de rédiger l'acte administratif pour l'acquisition et fera les démarches de publication au service de la publicité foncière. Devis accepté : 420 € TTC.

### **Commission Bâtiments - Voirie**

Remorque : la remorque utilisée par l'agent technique n'est plus adaptée et plus aux normes pour aller sur route.

Plusieurs devis ont été demandés pour en acheter une nouvelle équipée de ridelles et d'une rampe lui permettant de transporter les 2 tondeuses.

Il est retenu le devis de Top remorque pour un montant de 1 864,51 € TTC.

La remorque aura une caisse de 2,33 m x 1,32 m, aura un fond bois et des réhausses pleines en tôle. Elle est en stock chez le fournisseur.

Une décision modificative sera à prévoir au conseil municipal du 30/06/2023 afin de compléter les crédits.

Vogue : les membres du conseil soulignent la très belle organisation réalisée par le comité des fêtes avec l'emplacement derrière l'église.

A noter qu'il manque un éclairage sur le petit chemin entre l'église et le monument aux morts. A prévoir au moins pour la prochaine vogue.

La commune a loué des feux tricolores pour faire ralentir la circulation (location Kiloutou : 120 € pour 4 jours). Cet alternat a été utile et apprécié.

Arbre de vie : ADOT 01 (association départementale de l'Ain pour le don d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse) a transmis un courrier à l'ensemble des communes pour les inviter à planter un arbre et lui attribuer le statut d'Arbre de Vie. La commune est libre du choix de l'arbre et de son implantation. En contrepartie, ADOT 01 fournira une plaque et son support portant mention de la commune et le ruban vert symbole du don d'organes. Le conseil décide de garder cette proposition en mémoire et d'inclure cette plantation d'arbre dans l'un de ses projets (cour de l'école ou autre).

Projet de végétalisation de la cour de l'école : le directeur d'école a confirmé que l'extension du préau n'était plus nécessaire. A la place, il propose l'installation d'un voile d'ombrage. Il demande également la possibilité de planter des arbustes dans la cour pour faire une séparation entre les aires de jeux. Pour cela, une petite tranchée sera nécessaire.

Ces demandes seront étudiées en commission.

Voirie : de gros trous se sont formés rue du Petit Gottex. Il est urgent de mettre de l'enrobé à froid.

Pour le programme voirie, celui-ci est toujours en attente de chiffrage par la Socaf.

Signalisation horizontale : des « dents de requins » seront faites sur les 2 dos d'ânes vers l'église afin de mieux les signaler. La place réservée pour le camion d'Event Factory sera également matérialisée. Travaux réalisés d'ici fin juin.

Le Département a signalé qu'un regard d'assainissement était abîmé sur la RD vers la salle de sports. Un devis a été demandé pour le remplacer.

Broyeur : un broyeur va être loué à la CUMA de Montrevel pour faire l'entretien des abords de la lagune et des chemins de randonnée.

Suite à une remarque, l'agent technique aurait effectivement pu réaliser ce travail plus tôt, mais cette année est particulière. Il a pris son poste en début d'année et a dû se familiariser avec le matériel et les routes de la commune. Son travail est dense et soutenu avec beaucoup de tonte à faire et un important entretien à faire au cimetière.

Ce travail de nettoyage des chemins de randonnée sera programmé plus tôt l'année prochaine et tiendra compte des dates préconisées pour un fauchage raisonné.

Equipements d'assainissement : l'intervention de l'entreprise Biajoux est prévue sur la lagune et les postes de relevage.

### **Commission Communication – Scolaire - Associations**

Conseil d'école : il est prévu le 20/06 à 18h30.

Bibliothèque : la présidente de l'association a adressé une demande pour refaire les peintures intérieures du local. En effet, l'association doit se doter de nouveaux mobiliers répondant aux normes de sécurité et le Département conditionne son versement de subvention par la réalisation de travaux dans le local.

Ce projet sera étudié dans le cadre du budget 2024 et il sera demandé à la bibliothèque de faire suivre sa demande à la commune de Saint Sulpice.

Sortie des conseillers municipaux : date à retenir le 16/09.

Convention Ecole avec la commune de St Sulpice : C. Picard donne lecture de la délibération du 31/05/2023 par laquelle le conseil municipal de St Sulpice liste le choix des investissements 2023 pour lesquels la commune participera financièrement.

Après discussion entre les deux collectivités, la commune de St Sulpice a finalement accepté de financer la sauteuse et l'autolaveuse utilisées principalement par la cantine, en plus du remplacement de la chaudière, de l'achat de stores pour la maternelle et les chaises hautes pour la cantine.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Catherine PICARD**